

Conseil communal



Ormont-Dessous

Extrait du procès-verbal
séance du 5 mai 2022
Présidence : M. Marc Chablaix

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Dans sa séance du 5 mai 2022, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :

- Vu le préavis municipal n° 5/2022 intitulé « Demande de crédit pour financer des travaux de réfection du chemin de Cergnat à Cergnat », daté du 21 mars 2022,
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

A DECIDE
à l'unanimité

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 226'000.00 pour financer des travaux de réfection du chemin de Cergnat à Cergnat ;
- d'admettre le mode de financement proposé ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 15 ans.

Le Président


Marc Chablaix



La Secrétaire


Deborah Borloz

Le Sépey, le 5 mai 2022

Conseil communal



Ormont-Dessous

Extrait du procès-verbal
séance du 5 mai 2022
Présidence : M. Marc Chablaix


CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS


Dans sa séance du 5 mai 2022, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :


- Vu le préavis municipal n° 6/2022 intitulé « Demande de crédit pour financer divers travaux à la route des Voëttes 40, suite aux intempéries », daté du 24 mars 2022,
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

A DECIDE
à l'unanimité

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 166'000.00 pour financer divers travaux à la route des Voëttes 40, suite aux intempéries, sous déduction de la subvention ;
- d'admettre le mode de financement proposé ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 15 ans.

Le Président

Marc Chablaix

La Secrétaire

Deborah Borloz



Le Sépey, le 5 mai 2022

Conseil communal



Ormont-Dessous

Extrait du procès-verbal
séance du 5 mai 2022
Présidence : M. Marc Chablaix

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Dans sa séance du 5 mai 2022, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :

- Vu le préavis municipal n° 7/2022 intitulé « Demande de crédit pour financer un concept d'archivage », daté du 28 mars 2022,
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

A DECIDE
à l'unanimité

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 98'000.00 pour financer un concept d'archivage ;
- d'admettre le mode de financement proposé ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans.

Le Président

Marc Chablaix

La Secrétaire

Deborah Borloz



Le Sépey, le 5 mai 2022